



La garde à vue est-elle noté sur le casier judiciaire ?

Par **marine59**, le **08/07/2008 à 13:59**

Je voulais savoir si une garde à vue qui à durer 5 h environs et sans être passé au tribunal aucune plainte la police à juste dit "vous n'avez rien vous pouvez partir"est ce que c'est serait inscrit sur un des bulletins du casier judiciaire
Merci de me repondre

Par **domi**, le **08/07/2008 à 15:57**

Si l'affaire s'arrête là : NON pas d'inscription .

Par **marine59**, le **08/07/2008 à 17:11**

Ok merci beaucoup !!!